

*Article 43 du Règlement***LE BIEN-ÊTRE****L'AIDE AUX ENFANTS AUTOCHTONES AU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que les enfants autochtones du Canada sont victimes d'un fatras de conceptions grotesques de l'aide à l'enfance, étant donné qu'au Manitoba seulement, 60 p. 100 de la totalité des enfants confiés à l'assistance sont autochtones, et étant donné qu'une entente sur un programme d'aide aux enfants autochtones est intervenue le printemps dernier entre la Confédération des Quatre Nations et les gouvernements du Canada et du Manitoba, mais que ce programme n'a pas encore été mis en vigueur, je propose, appuyé par le représentant de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État chargé du Développement social et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de faire en sorte que ce programme et son financement soient approuvés sans délai par le cabinet, pour que les enfants autochtones du Manitoba bénéficient des soins de qualité auxquels ils ont droit.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**VIA RAIL****LES CONSÉQUENCES DES RÉDUCTIONS POUR LES ACROPHOBES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, dans sa décision téméraire de réduire les services de VIA Rail, le gouvernement a oublié les 500,000 acrophobes du Canada, ces gens qui ont peur des hauteurs et qui voyagent surtout en train. Je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement d'annuler son décret du 27 juillet qui prive sans merci ces 500,000 Canadiens du seul moyen de transport qu'ils peuvent utiliser.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

● (1410)

[Français]

**L'INDUSTRIE****LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT—LA CRÉATION D'UN OFFICE ET L'AIDE À L'INDUSTRIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Pierre Gimaiel (Lac-Saint-Jean):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

La semaine dernière, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé la création de l'Office canadien pour le renouveau industriel dans le secteur du textile et du vêtement, organisme qui aura pour but de coordonner \$250,000,000 d'aide à l'industrie et dont le siège social sera situé à Montréal. Je propose donc, madame le Président, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Dubois):

Que la Chambre applaude le gouvernement du Canada pour les efforts faits afin d'aider les industries, les communautés et les travailleurs canadiens de cette industrie.

**Mme le Président:** A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Traduction]

**LES RÉPERCUSSIONS DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, la politique gouvernementale des taux d'intérêt, voulant que ceux-ci soient de 4 à 5 p. 100 plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, empêche l'achat du nouveau matériel qui rendrait notre industrie plus productive. Je propose donc, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce qui, lorsqu'il était critique financier du parti libéral s'est montré si persuasif à la Chambre au sujet des effets dévastateurs des taux d'intérêts élevés sur le monde des affaires, explique aujourd'hui à la Chambre à l'appel des motions comment au juste sa politique de taux élevés permet actuellement à l'entreprise d'être plus productive.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE COMMERCE INTERNATIONAL****INSTANCE CONCERNANT LES POLITIQUES FISCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, comme la balance commerciale au titre des biens de fabrication entre le Canada et les États-Unis continue de se dégrader à cause de l'incompétence libérale dans le domaine économique, surtout en ce qui a trait au commerce, je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):